

Paris, le 7 décembre 2020

Communiqué de presse

Prix de thèse 2020 du Défenseur des droits : une thèse sur l'accès des plus précaires au RSA récompensée

Le Défenseur des droits décerne pour la 6^{ème} année son [Prix de thèse](#). Sur proposition unanime du jury et parmi près de cent candidatures, Claire Hédon, Défenseure des droits, remet ce jour le prix 2020 à Clara Deville pour sa thèse de sociologie « *Les chemins du droit. Dématérialisation du RSA et distance à l'Etat des classes populaires rurales* ».

Réalisée sous la direction d'Isabelle Astier et Pierre-Yves Baudot, et soutenue le 12 décembre 2019 à l'Université de Picardie Jules Verne, la thèse de Clara Deville étudie les parcours de demandes du RSA au sein d'un territoire rural, particulièrement concerné par les réformes de numérisation et de retrait de l'État social. Interrogeant les étapes préalables aux prises en charge administratives, elle met en exergue l'inégalité des chances d'accès au RSA. Les résultats obtenus montrent que l'obtention du droit à cette prestation est plus complexe pour les fractions les plus précarisées des habitants en milieu rural et que le déploiement de la dématérialisation des services publics renforce ces difficultés.

Pour Claire Hédon, Défenseure des droits, « *ce travail de recherche est nécessaire et nous rappelle combien les personnes en situation de précarité sont confrontées à des difficultés multiples pour accéder à leurs droits. Le Défenseur des droits a déjà alerté sur les difficultés liées à la dématérialisation des services publics dans un contexte de recul de la présence physique des services publics dans de nombreux territoires. Il continuera à se mobiliser pour permettre aux plus vulnérables de connaître l'ensemble de leurs droits et d'y accéder* ».

Le Prix de thèse du Défenseur des droits, créé en 2014 et doté d'une valeur de 10 000 €, part du constat, plus que jamais d'actualité, que les recherches universitaires, quelle que soit la discipline juridique ou des sciences humaines et sociales concernée, sont une source particulièrement précieuse pour éclairer l'action publique et nourrir la réflexion sur les outils les plus pertinents pour mieux défendre les droits dans tous les domaines de compétences de l'institution : défense des droits des usagers des services publics ; défense et promotion des droits de l'enfant ; lutte

contre les discriminations et promotion de l'égalité; déontologie des professionnels de la sécurité; orientation et protection des lanceurs d'alerte.

Le Défenseur des droits est une autorité administrative indépendante créée par la loi organique du 29 mars 2011, suite à la révision constitutionnelle du 23 juillet 2008.

Protecteur des droits et libertés des personnes, il a pour mission de défendre et promouvoir les droits des usagers des services publics, les droits de l'enfant, de lutter contre les discriminations, d'assurer le respect de la déontologie par les personnes exerçant des activités de sécurité et de protéger et orienter les lanceurs d'alerte.

Il peut être saisi gratuitement par toute personne résidant en France ou française résidant à l'étranger qui estime que ses droits n'ont pas été respectés. Il peut également se saisir d'office.

Plus de 500 délégués répartis sur l'ensemble du territoire métropolitain et en outre-mer reçoivent, orientent et aident toute personne à faire valoir ses droits, gratuitement et en toute indépendance.

Contacts presse

—
Marion Guérin

marion.guerin@defenseurdesdroits.fr

Tél. : 01 53 29 22 79

—
Laetitia Got

laetitia.got@defenseurdesdroits.fr

Tél. : 01 53 29 22 79 / Port. : 06 20 50 34 46